1. Réorganisation de l'École normale des instituteurs dont la réouverture est prévue pour 1943

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise

d'éducation et du Musée pédagogique

Band (Jahr): 71 (1942)

Heft 13

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Bulletin pédagogique

Organe de la société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé comme suit : M. A. Rosset, insp., Gambach 11, Fribourg. Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le Bulletin pédagogique paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1er des mois de janvier, mars et mai.

Le Faisceau mutualiste paraît 6 fois par an, soit le 1er des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. Partie officielle : 1. Réorganisation de l'Ecole normale des instituteurs. - 2. Revision partielle du programme des examens pour l'obtention du brevet de capacité, enseignement primaire. — 3. Nominations effectuées durant la période des mutations 1942. — 4. Renouvellement des brevets pous l'enseignement primaire. — 5. La collecte pour la Croix-Rouge. — 6. Le chauffage des écoles. Partie non officielle: Trop de hâte ou trop de parole. — Après une lecture de Gotthelf. - Un nouvel ouvrage de Son Excellence Mgr Besson. Partie pratique: Programme de 3e année (suite). — Concours de composition de la « Semaine suisse ». — Bibliographie. — Soignons notre langage. — Société des institutrices fribourgeoises.

Partie officielle

1. Réorganisation de l'Ecole normale des instituteurs dont la réouverture est prévue pour 1943

Conditions et programme d'admission à la 1re année d'études.

- 1. Conditions d'ordre sanitaire et moral : Les candidats doivent fournir la preuve de santé physique et morale, ainsi que d'un bon jugement. L'examen médical est réservé.
- 2. Conditions d'âge et d'études préliminaires : Les candidats doivent avoir 15 ans au moins dans l'année civile et avoir parcouru avec succès le programme correspondant à deux années d'école secondaire. Ils subiront, en outre, un examen.

- 3. Connaissances requises dans les principales branches dont le fondement est la langue maternelle :
- I. Langue maternelle. 1. Lecture intelligente d'un texte de difficulté moyenne, prononciation correcte, articulation normale. Compte-rendu aisé. 2. Grammaire: Connaissance des parties du discours; définition, division, variations orthographiques et fonctions. Conjugaison des verbes réguliers à tous les modes et à tous les temps, ainsi que des principaux verbes irréguliers. Règles des participes présents et des participes passés. Nature des propositions. Analyse grammaticale et logique. 3. Orthographe: Connaissance de l'orthographe d'usage et des règles de grammaire nécessaires pour la dictée d'un texte littéraire de difficulté moyenne. 4. Rédaction correcte d'une lettre, d'une description et d'une narration.
- II. Mathématiques. Les fractions décimales, les fractions ordinaires, le système métrique, la règle de trois simple et composée, les règles d'intérêt et d'escompte, les partages directement et inversement proportionnels, les mélanges, les surfaces et les principaux volumes. Calcul oral et écrit.
- III. Comptabilité. Notes et factures ; escompte sur facture ; devis. Prix de revient appliqué à l'agriculture et aux métiers. Comptes dressés par Recettes et Dépenses, ou Entrées et Sorties.
- IV. Connaissances civiques.—a) Géographie: Notions générales sur les continents et le globe terrestre, les climats et les zones de végétation. Lecture des cartes. Connaissance détaillée de la géographie du canton, de la Suisse et de l'Europe. b) Histoire: Phases et événements principaux de l'histoire du canton et de la Suisse. Instruction civique: Connaissance des principaux droits et devoirs du citoyen suisse. La commune, la paroisse, le canton et la Confédération.

2. Revision partielle du programme des examens pour l'obtention du brevet de capacité, enseignement primaire

La commission cantonale des études, dans sa séance du 19 octobre 1942, a modifié comme suit le programme pour l'obtention du brevet :

III. LANGUE MATERNELLE

5. Littérature

B. Théorie du style

1er alinéa (adjonction): Les notions sont présentées au moyen d'exemples.